

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : FIBROLIT® - LSP Lecksuchspray  
Code du produit : 280.20  
Vaporisateur : Aérosol

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Régulateur de densité  
Agents moussants (EN 14291)

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**  
FIBRO GmbH Geschäftsbereich Normalien  
August-Läpple-Weg  
Boîte postale 1120  
74855 Hassmersheim - Deutschland  
T +49 6266-73-0 - F +49 6266-73-237  
[info@fibro.de](mailto:info@fibro.de)

**Fiche de données de sécurité**  
[info@ubsplus.de](mailto:info@ubsplus.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +49 761 19240  
(VIZ Freiburg, 24 h, allemand & anglais)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aérosol 3 H229

Texte intégral des mentions H : voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 - Ne pas respirer les aérosols.  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**2.3. Autres dangers**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
NITROUS OXIDE	(N° CAS) 10024-97-2 (N° CE) 233-032-0	< 2	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Comp.), H280
Mixture of esters of phosphates of polyethyleneglycole		< 1	Skin Corr. 1B, H314
SODIUM LAUROYL SARCOSINATE	(N° CAS) 137-16-6 (N° CE) 205-281-5	< 1	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Retirer le sujet de la zone contaminée.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Eau, dioxyde de carbone (CO2), poudre et mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Danger d'explosion	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.
Protection en cas d'incendie	: Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Faire évacuer la zone dangereuse. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Délimiter la zone de danger. En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

###### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

###### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Pour la rétention : Remédier aux épanchages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur. Endiguer et contenir le produit renversé. Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Procédés de nettoyage : Laver le sol à grande eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Mesures de lutte contre l'incendie. RUBRIQUE 5. Equipement de protection individuelle. RUBRIQUE 8. Considérations relatives à l'élimination. RUBRIQUE 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Appliquer une crème émollissante.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
- Durée de stockage maximale : 5 années
- Température de stockage : < 50 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
- Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Equipement de protection individuelle : Porter un équipement de protection adéquat. Gants. Lunettes de protection.
- Protection des mains : Gants de protection
- Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité bien fermées. (EN 166)
- Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : Liquide
- Apparence : Aérosol.
- Couleur : Incolore
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : ≈ 7
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : non déterminé
- Point de fusion : non déterminé
- Point de congélation : ca. 0 °C
- Point d'ébullition : ≈ 100 °C

Point d'éclair	: > 63 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: ≈ 23 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: non déterminé
Densité relative	: non déterminé
Masse volumique	: ≈ 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: complètement soluble.
Log Pow	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Viscosité, dynamique	: ca. 1 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Le produit contient : N2O.
Limites d'explosivité	: Non applicable

**9.2. Autres informations**

Autres propriétés : Tension de surface : < 30 mN/m.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses (< 0 °C / > 50 °C).

**10.5. Matières incompatibles**

Agent oxydant.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: ≈ 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: ≈ 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

FIBROLIT® - LSP Lecksuchspray	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	1 mm <sup>2</sup> /s

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Ecologie - eau : Non classé.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

FIBROLIT® - LSP Lecksuchspray	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

FIBROLIT® - LSP Lecksuchspray	
Log Pow	non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

FIBROLIT® - LSP Lecksuchspray	
Tension de surface	< 30 mN/m

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

FIBROLIT® - LSP Lecksuchspray	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.






Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Vider les résidus de l'emballage.

Indications complémentaires : Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1950	1950	1950	1950	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, non-flammable, oxidizing	AÉROSOLS	AÉROSOLS
<b>Description document de transport</b>				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 (5.1), (E)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 (5.1)	UN 1950 Aerosols, non-flammable, oxidizing, 2.2	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 (5.1)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 (5.1)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
2.2 (5.1)	2.2 (5.1)	2.2 (5.1)	2.2 (5.1)	2.2 (5.1)
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
**- Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR)	: 50
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 11
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E

**- Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)

**- Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 2X

**- Transport par voie fluviale**

Code de classification (ADN)	: 50
Dispositions spéciales (ADN)	: 19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP
Ventilation (ADN)	: VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

**- Transport ferroviaire**

Code de classification (RID)	: 50
------------------------------	------

Dispositions spéciales (RID)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP9
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW9, CW12
Colis express (RID)	: CE2
Numéro d'identification du danger (RID)	: 25

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ozone layer depleting substances: Not subject to Regulation (EC) No 1005/2009. Persistent organic pollutants (POPs): Not subject to Regulation (EC) No 850/2004. Export and import of dangerous chemicals: Not subject to Regulation (EC) No 649/2012. Control of major-accident hazards (COMAH, Seveso III): Not subject to Directive 2012/18/EC.

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

Mélanges

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

2.3	Durée de stockage maximale	Enlevé	
7.2	Durée de stockage maximale	Ajouté	
15.1	Restrictions professionnelles	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Ox. Gas 1	Gaz comburants, Catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

H332	Nocif par inhalation.	
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Aérosol 3	H229	Jugement d'experts

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*